


<p>PETR DU PAYS RHIN-VIGNOBLE-GRAND BALLON</p> <p>PROCES VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL</p>	
<p>Département du Haut-Rhin</p>	<p>Le 24 mai 2017</p>
<p>Arrondissement de Guebwiller</p>	<p>Sous la présidence de M. Marc JUNG</p>
<p>Membres élus : 18</p>	<p>Membres présents : Michel HABIG, Philippe KREMBEL, Gilbert MOSER, Gilbert VONAU, René MATHIAS (suppléant de Jean-Pierre Widmer), François BERINGER, Claude BRENDER (suppléant de Frédéric GOETZ), Philippe HEID (suppléant de Sylvain WALTISPERGER), Alain DIOT, Patrice FLUCK, Georges WINTERHALTER (suppléant Alain GRAPPE), Francis KLEITZ, René GROSS (suppléant Roland MARTIN), Jean-Marie REYMANN, André SCHLEGEL</p>
<p>Membres présents : 16</p>	
<p>Membres absents : 7</p>	
<p>Excusés : 7</p>	
<p>Suppléant : 5</p>	<p>Membres excusés et représentés: Jean-Pierre WIDMER, Frédéric GOETZ, Henri MASSON (procuration Marc JUNG), Sylvain WALTISPERGER, Alain GRAPPE, Roland MARTIN</p>
<p>Date de la convocation : 17 mai 2017</p>	<p>Membres excusés et non représentés : Fernand DOLL</p> <p>Absents non excusés</p> <p>Non membres invités et excusés : Monsieur le Sous-Préfet Daniel MERIGNARGUES, Jean GOETZ, Jean-Marie KILZER, Corinne SICK, Karine PAGLIARULO</p> <p>Assistaient en outre à la séance : Mathieu FLAHAUT, Jean-Paul OMEYER, Marie HERTH, Aimé LICHTENBERGER, Philippe AULLEN, Sarah MICHEL, Fabien GUILLAND, Elodie MERTZ, Emilie KOST, Thomas STAEHLE, Clémence DEQUE.</p>

POINT 4 - LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE

Point 4.1 – Plan Climat Air Energie Territorial

Point 4.1.1 – Lancement de la démarche Plan Climat réglementaire

L'article 188 de la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte rend obligatoire, pour les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 20 000 habitants à compter du 1er janvier 2019, l'adoption d'un plan climat-air-énergie territorial (PCAET).

Sur le territoire du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon, sont obligées les :

- Communauté de communes de la Région de Guebwiller
- Communauté de communes du Pays Rhin-Brisach

Les Communauté de communes Centre-Haut-Rhin et du Pays de Rouffach Vignobles et Châteaux ne sont pas concernées par le décret, néanmoins il paraît évident de les associer :

- dans un souci de mutualisation et de cohérence,
- cela représente une opportunité pour les Communautés de communes de continuer à travailler avec un Plan Climat dynamique, qui a permis aux collectivités membres du périmètre du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon de mettre en œuvre des projets concrets pour la transition énergétique : éclairage public, isolation des bâtiments publics, cadastre solaire, ...
- dans l'hypothèse où ces Communautés de communes seraient obligées de mettre en œuvre un Plan Climat Air Energie Territorial d'ici quelques années, le leur sera déjà réalisé,
- cette démarche est un véritable atout pour toutes les communes/Communauté des communes qui ont ou qui élaborent un PLU/PLUi Grenelle.

Les principales étapes de l'élaboration d'un PCAET sont :

- préparer le dossier, se mobiliser en interne
- rédiger l'état des lieux, faire le diagnostic territorial
- élaborer la stratégie territoriale et la définition des objectifs
- élaborer le programme d'actions
- mettre en œuvre le programme d'action et suivre ce plan
- évaluer le PCAET

Lors de la réunion d'information sur l'élaboration d'un PCAET à destination des EPCI de la Région Grand Est du mercredi 29 mars 2017, il nous a été validé que l'élaboration d'un PCAET peut être réalisée au sein du Pays mais le plan d'action qui en résultera devra être réalisé à l'échelle intercommunale.

Un Conseil de pilotage a été organisé avec les élus et techniciens référents le jeudi 11 mai 2017 à 18h30 dans les locaux du Pays. La chargée de mission Plan Climat a ainsi pu expliquer les différentes étapes de l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial.

Le Conseil Syndical à l'unanimité :

- autorise le PETR du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon à élaborer les phases 1,2,3,4 du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) réglementaire pour le compte et en partenariat des EPCI suivants :
 - > communauté de communes de la Région de Guebwiller
 - > communauté de communes du Pays Rhin-Brisach
 - > communauté de communes Centre Haut-Rhin
 - > communauté de communes Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux
- autorise le PETR du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon à envoyer le courrier d'information administrative à l'ensemble des destinataires prévus à l'article R 229-53,
- autorise le Président à signer tous les documents y afférent.

EXTRAIT CONFORME ET CERTIFIE EXECUTOIRE

Guebwiller,



Le Président

Marc JUNG

31 MAI 2017

31 MAI 2017